



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delit d'ingerence

Question écrite n° 47178

Texte de la question

M. Michel Jacquemin attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'applications de l'article 432-12 du code penal reprimant le delit d'ingerence en ce qui concerne les membres des chambres de metiers. Il souhaiterait savoir : 1/ si ces dispositions sont applicables aux membres associes ; 2/ si le Gouvernement envisage, a l'instar de ce qui existe pour les élus des communes comptant 3 500 habitants au plus, d'autoriser les élus des chambres de metiers a traiter avec la chambre dont ils sont membres pour les marches de travaux ou de prestations de services n'excedant pas un certain montant.

Données clés

Auteur : [M. Jacquemin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47178

Rubrique : Delinquance et criminalite

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 196